



MASSINGY

INFOS

JANVIER 2025



Responsable de la communication :

Jean-Michel BLOCMAN, Maire de Massingy

Réalisation : Jean-Michel BLOCMAN, Nadia CALABRESE

Crédit photos : Mairie, Associations de Massingy, Ecole de Massingy, Nadia CALABRESE, Marie PETELLAT, Jean-Michel BLOCMAN

Conception Graphique : Mairie de Massingy

Impression : Imprimerie DUCRET - Rumilly 74150

SOMMAIRE

- P 3 Le mot du Maire
- P 4 CPI de Massingy
- P 5 Infos mairie
- P 6 État civil 2024
- P 7 Tarifs municipaux 2025
- P 8 Conseils municipaux /Décisions 2024
- P 10 Travaux 2024
- P 13 Projets 2025
- P 14 Services et entreprises
- P 15 Infos urbanisme
- P 16 Urbanisme 2024
- P 19 Illuminations de Noël
- P 20 L'année scolaire 2023-2024
- P 22 L'année scolaire 2024-2025
- P 23 Bon à savoir ...
- P 28 Nos soutiens
- P 30 SCOT du bassin annécien
- P 32 Intercommunalité
- P 40 Manifestations municipales 2024
- P 43 Les Amis du Patrimoine
- P 44 Association des Parents d'Elèves
- P 45 Le Club des Gens Heureux
- P 46 L'Amicale des Sapeurs Pompiers
- P 47 Massingy pour Tous
- P 48 Calendrier des manifestations 2025

MAIRIE DE MASSINGY

Tél. : 04.50.01.30.01

E-mail : mairie.massingy74@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.massingy74.fr>

Ouverture de la mairie au public

Mardi de 14h00 à 18h00

Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



**SOYEZ INFORMÉS EN DIRECT
DES INFOS ÉMISES PAR LA MUNICIPALITÉ !**
(coupures d'eau, routes fermées, alertes météo...)

**ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
EN RENSEIGNANT VOTRE ADRESSE MAIL
EN 1^{ÈRE} PAGE DU SITE INTERNET DE MASSINGY**
<http://www.massingy74.fr>

LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année 2025, la Mairie vous fait parvenir le « Massingy Infos » qui retrace les faits marquants intervenus sur notre commune en 2024, et annonce en quelques mots les évènements et les travaux de l'année 2025.



Je profite de cette occasion pour redire toute ma gratitude aux femmes et aux hommes qui s'impliquent journalièrement dans la vie de notre Commune :

Les membres du Conseil municipal, le personnel communal technique et administratif, la cantinière et les ATSEM* qui s'occupent des plus petits. Je n'oublie évidemment pas les AESH* de l'Education Nationale, qui ont une tâche difficile en accompagnant les enfants en difficulté.

Je veux saluer spécialement les nombreuses associations qui font vivre notre Commune, toutes générations confondues. Elles jouent un rôle essentiel dans le lien social qui rend notre commune si vivante et si attractive.

2025 est là, la Municipalité au complet est prête et tous se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne nouvelle année, pleine de bonheur, santé et réussite.



*ATSEM : Agent territorial spécialisé en école maternelle.

*AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap.

Votre Maire,

Jean-Michel BLOCMAN

CPI DE MASSINGY

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DE MASSINGY



40



C'est environ le nombre de fois où le Tout Usage Hors-Route (VTUHR) Massingy a décalé (est parti en intervention, dans le jargon) sur et hors de la commune pendant cette année 2024.

Le Centre de Première Intervention de Massingy reste quand même bien sollicité, même si ce nombre traduit une petite baisse d'activité au niveau du centre.

Dans ce chiffre, ne sont pas comptabilisées les quelques interventions (très peu) que nous n'avons pas pu assurer faute de personnels disponibles !

Le C.P.I. se compose exclusivement de Sapeurs-Pompiers Volontaires

Entre les nouvelles recrues et les départs, l'effectif du centre est actuellement de 16 Sapeurs-Pompiers Volontaires.

L'effectif idéal serait de 18 à 20 S.P.V.

Nous assurons tous les départs pour prompt secours, feux, accidents de voie publique et actions diverses en premier appel sur notre commune.

Nous effectuons aussi ces missions en second appel sur les communes avoisinantes si le C.S. Rumilly n'a plus de moyens disponibles ainsi que des reconstitutions quand le C.S. manque de personnel.

Mais il est, aujourd'hui, toujours aussi difficile d'assurer ces missions de secours et d'assistance qui sont les nôtres à cause de la difficulté de disposer de sapeurs-pompiers volontaires disponibles.

Au vu du nombre d'intervention, il y a toujours **URGENCE** à recruter du personnel qui peut être aussi bien féminin que masculin, pour assurer toutes ces missions.

Donc si vous avez entre 18 et 55 ans, et si vous souhaitez vous mettre au service de la population, que vous avez quelques disponibilités, n'hésitez pas à me contacter ou tout autre Sapeur-Pompier du centre. Mais vous pouvez aussi venir nous voir lors de nos manœuvres régulières (voir contact ci-dessous). Nous sommes là pour répondre à vos questions et lever tous vos doutes.

Si vous désirez nous rejoindre, vous pouvez me contacter au : 06.13.42.72.64 (frederic.charpy@sdis74.fr) ou directement le S.D.I.S.74 au 04.50.22.76.59 - devenirspv@sdis74.fr

Je profite de ce Massingy Info pour remercier Gaëtan et Eloi (ce dernier est issu de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Hauteville sur Fier) pour leur nouvel engagement au sein du C.P.I. Je remercie également Julie et Corentin pour leurs années d'engagements mais qui quittent le C.P.I. pour leur nouvelle affectation au sein du Centre de Modane (73).

Adjudant Frédéric CHARPY,
Chef de Centre



INFOS MAIRIE

PIÈCES COURAMMENT DEMANDÉES

Carte d'identité : Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Chaque citoyen peut effectuer sa demande dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Dépôt de la demande sur rendez-vous. La personne concernée par la demande devra impérativement être présente.

Gagnez du temps et débutez votre demande en ligne.

Passeport : Comme pour les cartes, d'identité, prenez rendez-vous dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. La personne concernée par la demande devra impérativement être présente.

Joindre les mêmes justificatifs que pour une carte d'identité, prendre votre ancien passeport, plus les timbres fiscaux (adulte 86 €, enfants jusqu'à 14 ans, 17 € et de 15 à 17 ans, 42 €). Les passeports pour les mineurs ont une validité de 5 ans.

Gagnez du temps et débutez votre demande en ligne.

Recensement des jeunes garçons et des jeunes filles :

S'adresser à la mairie du domicile. Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Gagnez du temps et effectuez votre démarche en ligne.

Autorisation de sortie du territoire :

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire Cerfa n°15646*01, établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Acte de reconnaissance, naissance, décès, mariage :

Ces actes sont à demander à la mairie du lieu de l'évènement ou par internet. Il est nécessaire de donner la date de l'acte, l'identité avec tous les prénoms ainsi que la filiation de la personne concernée par l'acte.



L'Espace France Services Rumilly est un espace destiné à faciliter vos démarches administratives quotidiennes et ouvert à tous.

Des agents formés dans de nombreuses thématiques de la vie quotidienne (emploi, retraite, famille, social, santé...) notamment auprès des partenaires opérateurs de France Services sont présents pour vous :

- donner une information de premier niveau : accompagnement dans les démarches administratives quotidiennes, réponses aux questions, aide à la recherche de l'informations,
- mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils
- informatiques : création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs,
- aider aux démarches en ligne : navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne,
- résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur.

Des ordinateurs, imprimantes, scanners et téléphones sont mis à votre disposition afin de vous faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne.

Espace France Services Rumilly

25 rue Charles de Gaulle

74150 Rumilly

efsr@mairie-rumilly74.fr

Tél. [04 50 01 43 35](tel:0450014335)

Pour retrouver toutes les informations utiles vous pouvez aller sur le site
www.service-public.fr

ETAT CIVIL 2024



MARIAGES

3 mariages



TRANSCRIPTIONS / DÉCÈS / INHUMATIONS

1 transcription de décès

6 inhumations

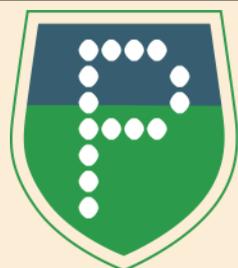


NAISSANCES / RECONNAISSANCES

1 naissance

5 naissances hors commune

3 reconnaissances



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour être informé en temps réel des informations importantes et de dernière minute téléchargez l'application www.panneaupocket.com (application gratuite)



TARIFS MUNICIPAUX 2025

Tarifs d'occupation de la salle polyvalente

	Associations Massingy	Habitants Massingy	Habitants hors Massingy
Salles de réunion			
Soirée/Journée	gratuit	30 €	50 €
Forfait week-end		50 €	80 €
Evènements imprévus			
½ journée		50 €	
Journée		100 €	
Grande Salle			
* Manifestation	120 €*	
* Assemblée générale	400 €
* Forfait week-end		400 €	800 €
Office	gratuit	gratuit	gratuit
Forfait chauffage période hivernale (du 31/10 au 31/03, week-ends inclus)	30 € **	100 €	100 €
Vaisselle			80 €

* à but lucratif

** à but lucratif ou non, dès la 1^{ère} utilisation, assemblées générales comprises

Cantine - Garderie

◇ Cantine = 5,50 € le repas

◇ Garderie matin et soir = 1,25 € la demi session 2,50 € la session pleine

Cimetière

◇ Achat ou renouvellement de concession trentenaire = 100 € du m²

◇ Jardin du souvenir : dispersion gratuite, inscription sur stèle = 50 € (forfait)

Espace cinéraire

◇ Concession trentenaire = 500 € la case de columbarium

Les tarifs sont consultables sur le site internet <https://www.massingy74.fr/fr/>

CONSEILS MUNICIPAUX 2024

Séance du 23 janvier 2024

- ◇ CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (17.50/35^{ÈME})
- ◇ AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT) 2024
- ◇ DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES
- ◇ CONVENTION EPICERIE JEANNE BURDIN
- ◇ CONVENTION PROTECTION CIVILE HAUTE SAVOIE

Séance du 11 avril 2024

- ◇ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 BUDGET PRINCIPAL
- ◇ CFU 2023—AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2024
- ◇ BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL.
- ◇ TAUX D'IMPOSITION 2024 - VOTE DES TAUX DES TAXES.
- ◇ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE A 28/35^{ÈME}
- ◇ DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2024
- ◇ DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE
- ◇ SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 31/35^{ÈME} ET CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 29/35^{ÈME}

Séance du 30 mai 2024

- ◇ DEMANDE DE SUBVENTION REGION 2024

Séance du 18 juillet 2024

- ◇ CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (TECHNIQUE A 16.50/35^{ÈME})
- ◇ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)
- ◇ CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

Séance du 19 septembre 2024

- ◇ AUTORISATION ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 1206
- ◇ RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN VALEUR DE LA MAIRIE AVEC LE SYANE
- ◇ OPERATION ENFOUISSEMENT RESEAU BIEN AISE AVEC LE SYANE
- ◇ SUBVENTION MASSINGY POUR TOUS OCTOBRE ROSE
- ◇ RETROCESSION PAR LE SDIS ET CESSION PAR LA COMMUNE DE MASSINGY POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)

CONSEILS MUNICIPAUX 2024

Séance du 14 novembre 2024

- ◇ AVIS SIMPLESUR LE PROJET SCOT
- ◇ MAJ TARIFS HORS DELAI ET PENALITES GARDERIE
- ◇ TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE (CCRTS)
- ◇ TARIFS REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC—APPARTEMENTS MILLEPERTUIS 2025
- ◇ REVISION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025

Séance du 12 décembre 2024

- ◇ DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL
- ◇ AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) 2022
- ◇ REVISION GENERALE DU PLUI-HM—DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
- ◇ REDEVANCES OCCUPATION SALLE POLYVALENTE AU 01 01 2025

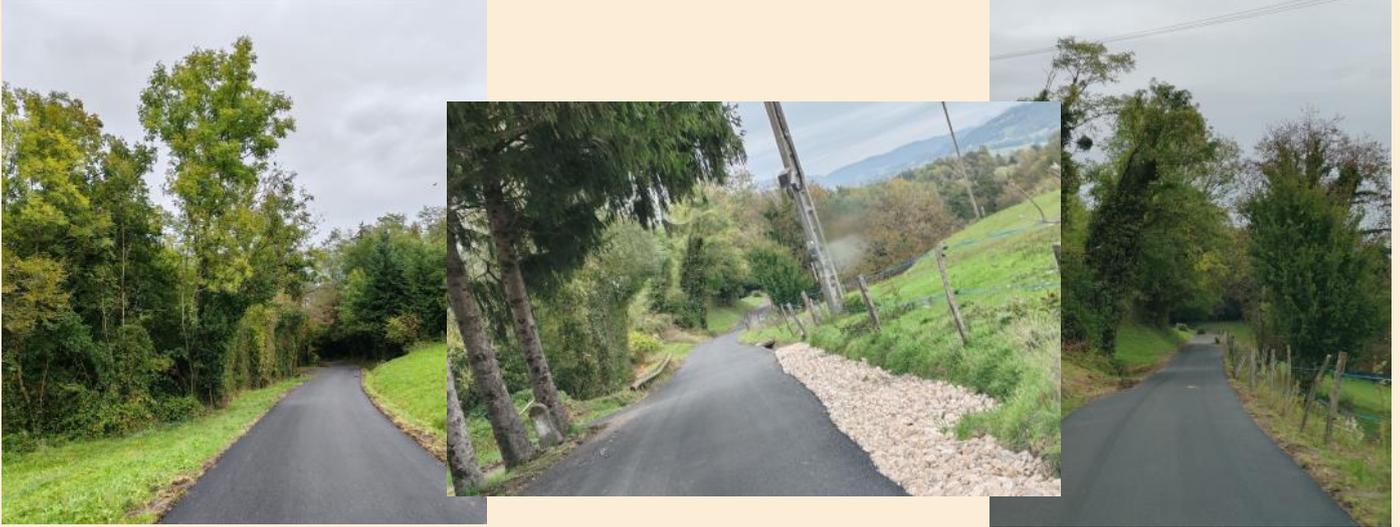
DÉCISIONS DU MAIRE

- ◇ 01/2024 DEVIS TRAVAUX ROUTES SUITE A GLISSEMENTS DE TERRAINS
- ◇ 02/2024 DEVIS TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEUR ECOLE
- ◇ 03/2024 DEVIS TRAVAUX REFECTION DIVERS MURS EN PIERRES
- ◇ 04/2024 DEVIS DIVERS TRAVAUX
- ◇ 04BIS/2024 DEVIS PLATEFORME POUR CONTENERS SEMIS-ENTERRES ET COLONNES AERIENNES
- ◇ 05/2024 DEVIS TRAVAUX GARDE CORPS PARKING ECOLE
- ◇ 06/2024 DEVIS TRAVAUX INSTALLATION RACCORD ANTICALCAIRE POUR APPARTEMENTS IMPASSE DES CHATAIGNIERS
- ◇ 07/2024 DEVIS TRAVAUX REFECTION ROUTE DE RENEX
- ◇ 08/2024 DEVIS FRABRICATION ET POSE D'UN LOCAL EXTERIEUR POUR L'ECOLE
- ◇ 09/2024 DEVIS PLATEFORME DECHETS CIMETIERE ET REMPLACEMENT PORTE ENTREE NORD ECOLE
- ◇ 10/2024 DEVIS MISSION ETUDE G1 TERRAIN ET DEPLACEMENT POTEAU TELECOM

TRAVAUX 2024



ROUTE DE RENEX



Montant total H.T.	189 442.00€
Subvention du Département	96 802.00€
Reste à charge	92 640.00€

FINITIONS TRAVAUX DE L'ÉCOLE



Montant total H.T.	53 561.00€
--------------------	------------

TRAVAUX 2024



CONTAINERS SEMI-ENTERRÉS



PLATEFORMES COLONNES AÉRIENNES



Montant total H.T.	50 295.00€
Subvention du Département	22 207.00€
Reste à charge	28 088.00€

TRAVAUX 2024



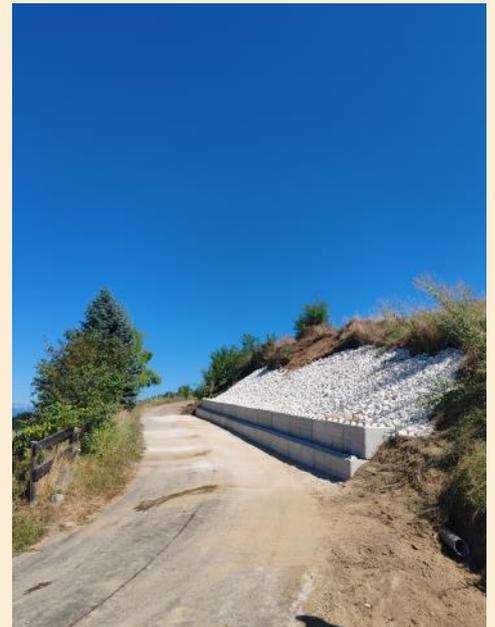
CHEMIN DE CHAPOTON



Montant total H.T.	12 525.00€
Subvention du Département	8 125.00€
Reste à charge	4 400.00€



GLISSEMENTS DE TERRAIN SOUS GIROUD ET RENEX



Montant total H.T.	
Sous Giroud	14 300.00€
Renex	11 200.00€
Subvention du Département	6 534.00€
Reste à charge	18 966.00€

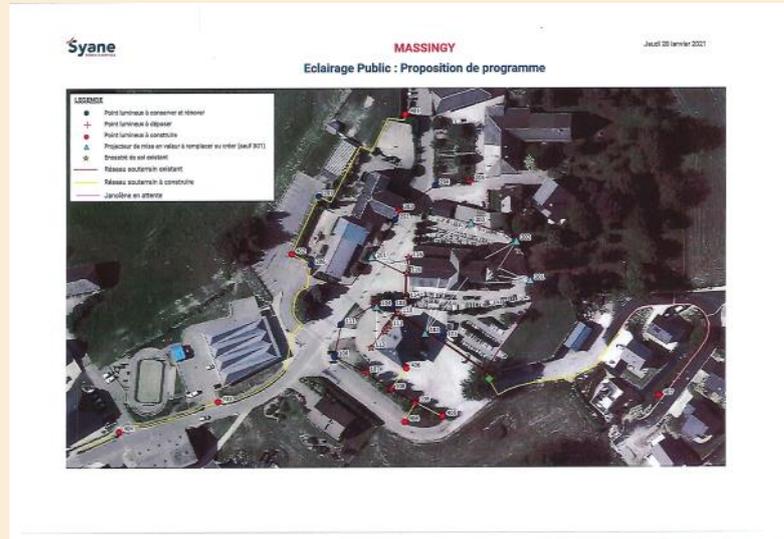
DIVERS

Entretien des talus, des routes et des fossés, changement poteaux d'incendie, canalisations eaux pluviales RD 153, route de Sous Giroud, enfouissement des lignes aériennes Orange, filtre anti calcaire appartements Châtaigniers, acquisition tondeuse, création d'une plateforme de tri des déchets au cimetière...

PROJETS 2025



Eclairage public



CPI



Accès sécurisé des bâtiments



Vente terrain communal



Divers

- Route du Peroux et du Molard
- Remplacement de la table d'orientation
- Mur de soutènement route des Gallets
- Réfection des façades de l'école
- Démoussage des toits de l'école et de l'église
- Isolation et mise aux normes du hangar technique

SERVICES & ENTREPRISES

AMBIANCE DEC'AU	Perret-Dessous	Architecte d'intérieur
ARTIBAT GUIGON Arnaud	Pringy	Rénovation intérieure - agencement sanitaire
BEAUDIER Fabien	Chef-Lieu	Vente et pose de cuisines et dressing
BESSON SARL	Ligny	Carrelage, chape, pierre, béton
BOUCHARDY Fabienne	Charansonnex	Sophrologie
CABINET INFIRMIER	Chef-Lieu	Infirmières libérales
CAVORET Patrice	Ligny	Travaux menuiserie bois
CHALLE Sébastien	Recullet	Menuiserie/Charpente
CHARTON LANCESSEUR	Perret-Dessous	Naturopathe
DIGIT CONSEIL	Cherance	Accompagnement numérique
DRAINVAC Pays de Savoie	Ligny	Aspiration centralisée
DUPESSÉY MV SARL	Pringy	Grossiste en vin
ENTHALPIE D.L.	Perret-Dessous	Frigoriste, chauffagiste
GRAND Jean-Marc	Les Griots	Artiste peintre sur mur
GUIDETTY Serge	Charansonnex	Formateur sportif
JOURNET SARL	Marigny	Travaux forestiers, bois de chauffage
LE COZ Valérie	Marigny	Relaxation, nettoyage énergétique ...
MAGNET Wilfried	Ligny	Disc jockey
MAIRE James	Combachenex	Artiste peintre
MATHIEU Gérard	Chef-Lieu	Menuiserie/Charpente
MEYER Patrice	Ligny	Zinguerie, dépannage plomberie
NAÏTRE.RAYONNER.JUSTINE	Charansonnex	Séances de yoga, massages bien-être, soins ...
PETIT ATELIER DES BEAUX ARTS	Chef-Lieu	Cours, atelier et stage peinture, dessin ...
P.B. Multi-Services	Marigny	Travaux de rénovation, agencements, peinture...
ROS'ARUM Nathalie CHALLE	Recullet	Fleuriste
S.E.S. SALVADOR Lorenzo	Recullet	Installation, dépannage, maintenance électrique
SIMONET Michel 2MTA	Perret-Dessous	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
STYLE METAL	Combachenex	Fabrication, pose menuiserie, serrurerie métal.
TAXI DE MASSINGY	Ligny	Taxi, transport de malades assis
TOURNEBROCHE DES ALPES	Les Clercs	Traiteur
TRACTOSEB	Perret-Dessous	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre
TRANSACTION DES ALPES	Marigny	Conseil et intermédiaire commerces / entreprises
ENT. VORONI Jean-Pierre	Chef-Lieu	Peinture, papier peint, décoration intérieur/ext

INFOS URBANISME

LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE)

Depuis le 1er janvier 2022, conformément au Code des relations entre le public et l'administration, la saisie et le dépôt de l'intégralité des demandes d'autorisation d'urbanisme est possible par voie électronique.

La Commune de Rumilly offre la possibilité aux particuliers et aux professionnels de transmettre par saisine de manière dématérialisée toutes les demandes d'autorisation concernant le droit des sols.

Déposer un dossier d'urbanisme au format numérique

Avant de commencer

Après avoir pris connaissance des consignes ci-dessous, vous pourrez vous connecter au lien figurant en bas de page. Il vous sera demandé de vous identifier.

Vous pourrez ensuite choisir quel dossier vous souhaitez créer :

- · Permis de Construire : pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC) ;
- · Permis d'Aménager (PA) ;
- · Permis de Démolir (PD) ;
- · Déclaration Préalable de travaux :
 - o Pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP) ;
 - o Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT) ;
- · Certificat d'Urbanisme : d'information (CUa) ou opérationnel (CUb) ;

Veillez à bien sélectionner la Commune concernée par le projet. En effet, toutes les Communes adhérentes au service Autorisation de Droits des Sols (ADS) de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie peuvent faire l'objet d'un dépôt dématérialisé.

Vous devrez ensuite saisir le formulaire Cerfa, puis joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.). Les pièces devront être jointes sous format pdf.

Après votre dépôt de dossier

Dès l'enregistrement de votre dossier sur la plate-forme, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

La Commune sera ensuite informée du dépôt de votre dossier et vous délivrera un numéro via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE).

La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé de Réception Electronique (ARE).

Saisie de votre demande

L'accès à ce nouveau dispositif s'effectue uniquement à partir de ce lien : <https://urbanisme.mairie-rumilly74.fr/NetADS/sve/RUMILL74225/index.php>

Toute demande d'autorisation déposée via un autre canal ne sera pas prise en compte.

Bon à savoir : Le dépôt du dossier papier est toujours possible. »

URBANISME 2024

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur vos bâtiments existants, ou si vous voulez ajouter une construction sur votre terrain, il est indispensable, avant tout, de consulter la MAIRIE pour connaître vos droits et vos obligations pour remplir les formalités administratives, à savoir :

- LE CERTIFICAT D'URBANISME
- LA DEMANDE PRÉALABLE DE TRAVAUX
- LE PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER, DE LOTIR, DE DÉMOLIR....

Les TRAVAUX ne doivent, en aucun cas, être engagés avant l'obtention de l'arrêté de la MAIRIE donnant son accord pour le dossier concerné.

N'oubliez pas de déposer en mairie

- ◇ Au début de vos travaux, la déclaration d'ouverture de chantier (DOC).
- ◇ A la fin des travaux, la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT).

Ces documents doivent être déposés en 3 exemplaires.

PERMIS ACCORDÉS

- ◆ **MERMET Fabrice** route du Chef-Lieu
Isolation par l'extérieur, modification de certaines ouvertures, création velux, création balcon
- ◆ **BUTTIN Willy** impasse des Châtaigniers
Création d'une piscine et de terrasses
- ◆ **BUTTIN Willy** impasse des Chênes
Construction d'un bâtiment à usage de 3 logements
- ◆ **DEL ROSSO Jocelyn** route de Renex
Suppressions des murs extérieurs et élévation de la toiture de l'abri voiture
- ◆ **MEYER Patrice et BONDI Marie-Thérèse** impasse des Vignes
Création d'un talus végétalisé dans le prolongement du talus existant
- ◆ **SCI L'ENVOL** impasse des Géraniums
Rénovation de deux maisons avec création de 3 gites et d'un spa
- ◆ **MASUREL Victor** route de Combachenex - VC n°32
Construction d'une maison individuelle

URBANISME 2024

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (a)

44 certificats d'urbanisme d'information (ventes, successions...) le plus souvent, ils sont demandés par les notaires.

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL (b)

5 certificats d'urbanisme opérationnel.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

- | | |
|---|----------------------|
| ◆ AMORIC Rudy
Carport | impasse des Roses |
| ◆ CHEMINET Anne-Sophie
Clôture avec muret et pose d'un portail | impasse des Merles |
| ◆ LAMARCHE Marc
Panneaux photovoltaïques | allée des Pinsons |
| ◆ RICHARD Jacques
Isolation extérieure, suppression de volets, peinture | route de la Vergone |
| ◆ JOUVEAU Stéphane
Transformation d'un garage en pièce de vie | route de Cherance |
| ◆ JOUVEAU Stéphane
Pergola | route de Cherance |
| ◆ MASUREL Victor
Division en vue de construire | route de Combachenex |
| ◆ BOUCHEZ Sylvie
Pergola | impasse des Vignes |
| ◆ BELKESSAM Hakim
Clôture portail et portillon | route des Clarines |
| ◆ BAUR Nicolas
Panneaux photovoltaïques | impasse des Roses |
| ◆ SASU EDF ENR
Panneaux photovoltaïques | route de Cherance |
| ◆ DJULKA Aurélie
Piscine | route de Sous-Giroud |
| ◆ BOUVIER Ghislaine
Division en vue de construire | Le Veuillet |
| ◆ SASU STG ENERGY
Panneaux photovoltaïques | route de Marigny |
| ◆ LOZIER Guy
Panneaux photovoltaïques | Clos du Cerisier |



Le respect de ces formalités s'impose à l'ensemble des personnes qui envisagent de réaliser des travaux de construction, de modifications, de rénovation, d'isolation, de toiture etc. ...

URBANISME 2024

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES (SUITE)

- ◆ **SARL MJ ENERGIES**
Panneaux photovoltaïques
impasse des Géraniums
- ◆ **SARL EUNF RM04**
Panneaux photovoltaïques
route des Clarines
- ◆ **SAS FRANCE GLOBAL ENERGIES**
Panneaux photovoltaïques
route de Pringy
- ◆ **DARSON Michael**
Pergola
impasse des Merles
- ◆ **SAS PRO SUN ENERGY**
Panneaux photovoltaïques
Le Veuillet
- ◆ **CHEMINET Anne-Sophie**
Panneaux photovoltaïques
impasse des Merles

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

ILLUMINATIONS DE NOËL



L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



Sortie automne et fabrication de couronnes de la forêt.

Carnaval 2023 -2024



Une rentrée olympique à l'école de Massingy !

Vendredi 8 septembre , tous les élèves de l'école ont participé à différents jeux .

Les élèves des classes de PS/MS et GS/CP étaient mélangés et ont formé 8 équipes de différentes couleurs représentant différents pays qui se sont affrontées au jeu des déménageurs .



Et voici nos champions : l'équipe jaune du Brésil !



Nous terminons notre semaine olympique par un défilé avec tous les élèves de l'école. Nous avons fabriqué des torches et des médailles olympiques !

Notre projet fresque murale sur le thème des jeux olympiques.



L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le 12 mars, les CM1-CM2 ont invité toutes les autres classes pour une représentation de théâtre.



Semaine vélo pour les CM1-CM2 du 24 au 28 juin encadrée par « La Maison du Vélo » de Rumilly.

Sortie Randonnée le vendredi 28 juin, du plan d'eau de Rumilly aux étangs de Crosagny, une aventure de 23 km !



Le 5 juillet, traditionnelle kermesse organisée par les CM2 pour toute l'école.



L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Cette année, 92 élèves sont inscrits à l'école répartis en 4 classes

Classe PS/MS : 23 enfants

*16 en petite section

Catherine NONGLATON

*7 en moyenne section

Classe GS/CP : 24 enfants

*11 en grande section

Julie CHALLANSONNEX

*13 en CP

Classe CE1/CE2 : 22 enfants

*10 en CE1

Adeline SURIANO, directrice

*12 en CE2

Classe CE2/CM1/CM2 : 23 enfants

*5 en CE2

*7 en CM1

Aurélien TOURNEUX

*11 en CM2

Personnel affecté à la vie scolaire

◇ ATSEM

Aurélien HUDRY

Rachel DUPARC

◇ Aide à la cantine

Valérie COSTENARO

Rachel DUPARC

Aurélien HUDRY

◇ Agent de restauration

Murielle PELLIZZER

SOYEZ INFORMÉS EN DIRECT
DES INFOS ÉMISES PAR LA MUNICIPALITÉ !

(coupures d'eau, routes fermées, alertes météo...)

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
EN RENSEIGNANT VOTRE ADRESSE MAIL
EN 1^{ÈRE} PAGE DU SITE INTERNET DE MASSINGY

<http://www.massingy74.fr>

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025-2026 débuteront début février.



La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune à la rubrique école. Il suffit de la déposer en mairie muni de votre livret de famille, puis de prendre rendez-vous avec la directrice, muni du carnet de santé de l'enfant.

BON À SAVOIR...



TRAIL LA MASSINGIENNE



SAMEDI
01 MARS
2025

9^{ÈME} ÉDITION

La Néphaz ^{NEW}
34km D+1370

Le Lénard
18km D+660

La Vergone
9km D+330

Rando
13km D+350

Marche
8km D+200



la.massingienne



La Massingienne

Renseignements et inscriptions :
<http://massingypourtous74.fr>



BON À SAVOIR...

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.



Démarche en ligne

La démarche en ligne est à privilégier. En renseignant en ligne le formulaire électronique de déclaration de détention et d'emplacement de ruches - Cerfa 13995*04 ou :

Démarche par voie postale

Attention : il est possible d'utiliser la démarche par voie postale uniquement en période de déclaration obligatoire (du 1er septembre au 31 décembre). Il ne sera pas donné suite aux déclarations réalisées via un formulaire Cerfa papier en dehors de cette période.

ABATTAGE DES ARBRES

Si vous voulez procéder à des coupes d'arbres, prenez contact avec la mairie qui vous dira ce à quoi vous avez droit, quelles démarches entreprendre et ce à quoi vous vous exposez si vous négligez ces démarches. Plus d'informations sur le site de la Préfecture : [Coupes et défrichage / Observatoire forestier / Nature / Votre département / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État en Haute-Savoie](#)



RAMONAGE

Nous vous rappelons que le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc., doit être effectué au moins une fois chaque année (Article L2213-26 du code général des collectivités territoriales).



BON À SAVOIR...

DÉCHETS VERTS

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Non, il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Que sont les déchets verts ?

Les déchets verts sont des végétaux de jardin (ou parc). Il s'agit des végétaux suivants :

- Herbe après tonte de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haies et arbustes
- Résidus de débroussaillage
- Épluchures de fruits et légumes

Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible de les déposer en respectant les règles mises en place par votre commune (déchetterie ou collecte sélective).

Par contre, il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.



Toutefois, des dérogations peuvent exister dans votre commune s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts.

Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

Que faire en cas de non-respect de l'interdiction ?

Vous pouvez alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. La conciliation de justice est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne, une alternative à un procès, sans aucun frais.

Il peut être saisi sans formalité et gratuitement pour des différends entre propriétaires et locataires, pour des troubles de voisinage comme pour des litiges en limites de propriétés, pour des problèmes de copropriété et encore de consommation.

Lorsqu'il parviennent à rapprocher les points de vue, ils rédigent des constats d'accord qui pourront, si les parties le désirent, être homologués par le juge et revêtus de la force exécutoire.

Ils sont tenus par leur serment à une stricte confidentialité et impartialité, et s'obligent à traiter les affaires dont ils se saisissent dans les meilleurs délais.

Conciliateur : Jean-Jacques Delcamp.

Tient ses permanences les 1er et 3ème mardi du mois (après-midi) - Espace France Services – 25 Rue Charles de Gaulle – 74150 Rumilly

Uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès des agents France Services au 04 50 01 43 35 ou par mail efsr@mairie-rumilly74.fr



BON À SAVOIR...

GAZ INVISIBLE ET INODORE, LE MONOXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE MORTEL



POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

**AÉRER
TOUS LES JOURS**



INTERDIT EN INTÉRIEUR

Groupe électrogène, barbecue
et brasero à installer en dehors
du logement



**Tous les ans, faites vérifier
vos appareils de chauffage et
chaudière par un professionnel.**



**N'utilisez jamais
vos appareils de cuisson
pour vous chauffer.**



PLUS D'INFOS
auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

BON À SAVOIR...

Équipements hivernaux obligatoires en Haute-Savoie, dès le 1^{er} novembre

Juqu'au 31 mars, à chaque véhicule, ses équipements obligatoires :

Véhicules légers,
utilitaires et
camping-cars

Dans votre véhicule,
chaînes à neige ou
chaussettes à neige pour au
moins 2 roues motrices

OU 4 pneus hiver

Autocars, autobus
et poids-lourds sans
remorque ni
semi-remorque

Dans votre véhicule,
dispositifs antidérapants
amovibles pour au moins 2
roues motrices

OU
Au moins 2 pneus
hiver sur les roues
directrices
+
Au moins 2 pneus
hiver sur les roues
motrices

Poids-lourds avec
remorque ou
semi-remorque

Dans votre véhicule,
dispositifs antidérapants
amovibles pour au moins 2
roues motrices

Une nouvelle signalisation



Qu'est-ce qu'un pneu hiver ?

Pneus hiver : pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S".



Pneus 4 saisons (4S, All Weather, All Season) : pour être considérés comme pneus hiver, ils doivent être estampillés "PMSF" ou au minimum "M+S".

Pour en savoir plus :
www.haute-savoie.gouv.fr
www.securite-routiere.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

NOS SOUTIENS

CHALLE
SÉBASTIEN

CHARPENTE • COUVERTURE • MENUISERIE

ZINGUERIE. RENOVATION. ISOLATION DE TOITURE.
BARDAGE. FENETRE DE TOIT.

1884 route de Rumilly

74150 Massingy

Tel :04.50.02.48.81 – 06.03.24.90.26

sebastien.challe@orange.fr



ENTHALPIE
D.L.

Frigoriste - Chauffagiste depuis 2002

Climatisation - Chauffage - Ventilation - Eau chaude sanitaire

06-52-97-17-75 enthalpiedl@gmail.com

<https://enthalpiedl.wixsite.com/david>



TAXI MASSINGY

Toutes distances ■ Véhicule 7 places ■ Bilingue Anglais
■ Transports de malades assis ■ 7 jours / 7

taximassingy@gmail.com

06 60 91 01 01

Commune de stationnement Massingy n°1

STYLE
SMÉTAL
SERRURERIE DEBROUX

NOS SOUTIENS



OSSATURE BOIS
CHARPENTE
ZINGUERIE
COUVERTURE

GÉRARD MATHIEU

📍 74150 MASSINGY
☎ 04 50 01 23 86 - 06 11 48 41 49
✉ GERARD.MATHIEU86@SFR.FR



TRACTOSEB
Sébastien Fritsch

- Maçonnerie générale & Décorative
- Aménagement extérieur
- Carrelage

Tél : 06.88.49.27.23
74150 Massingy
Email : tractoseb@gmail.com



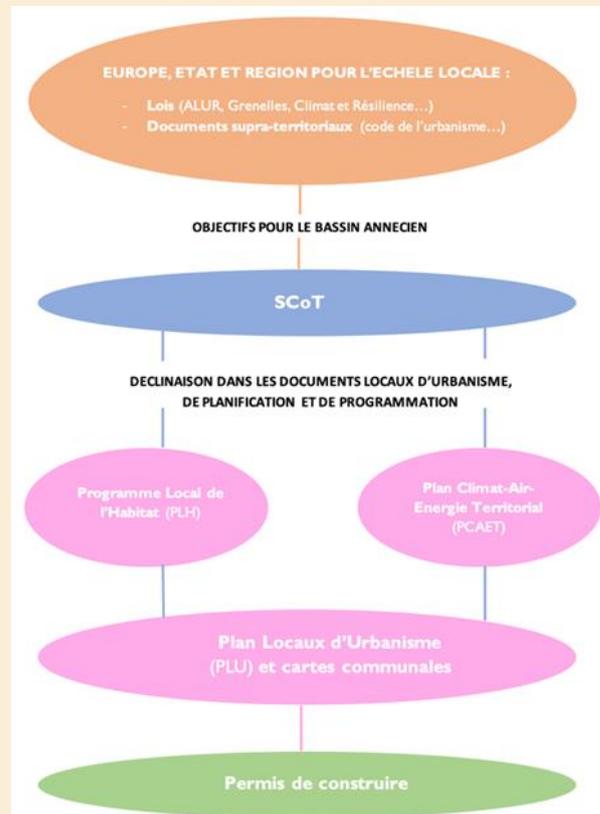
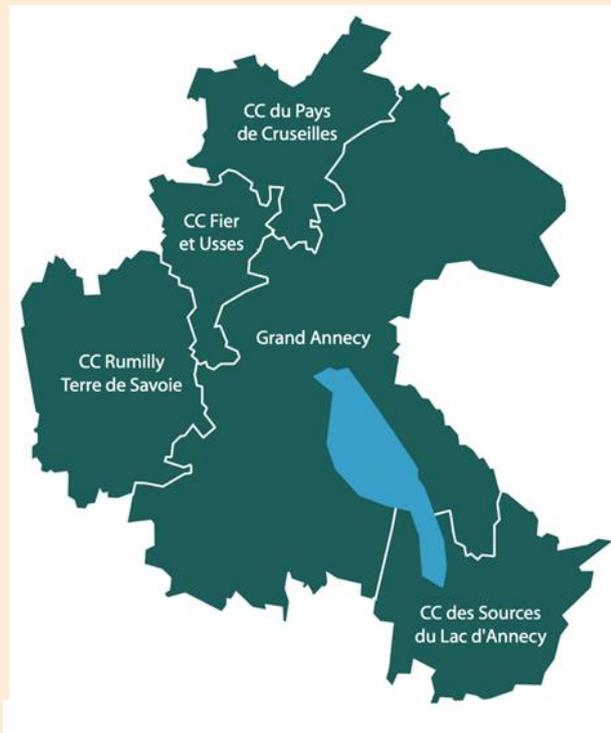
DRAINVAC
PAYS DE SAVOIE

Béatrice FOREST

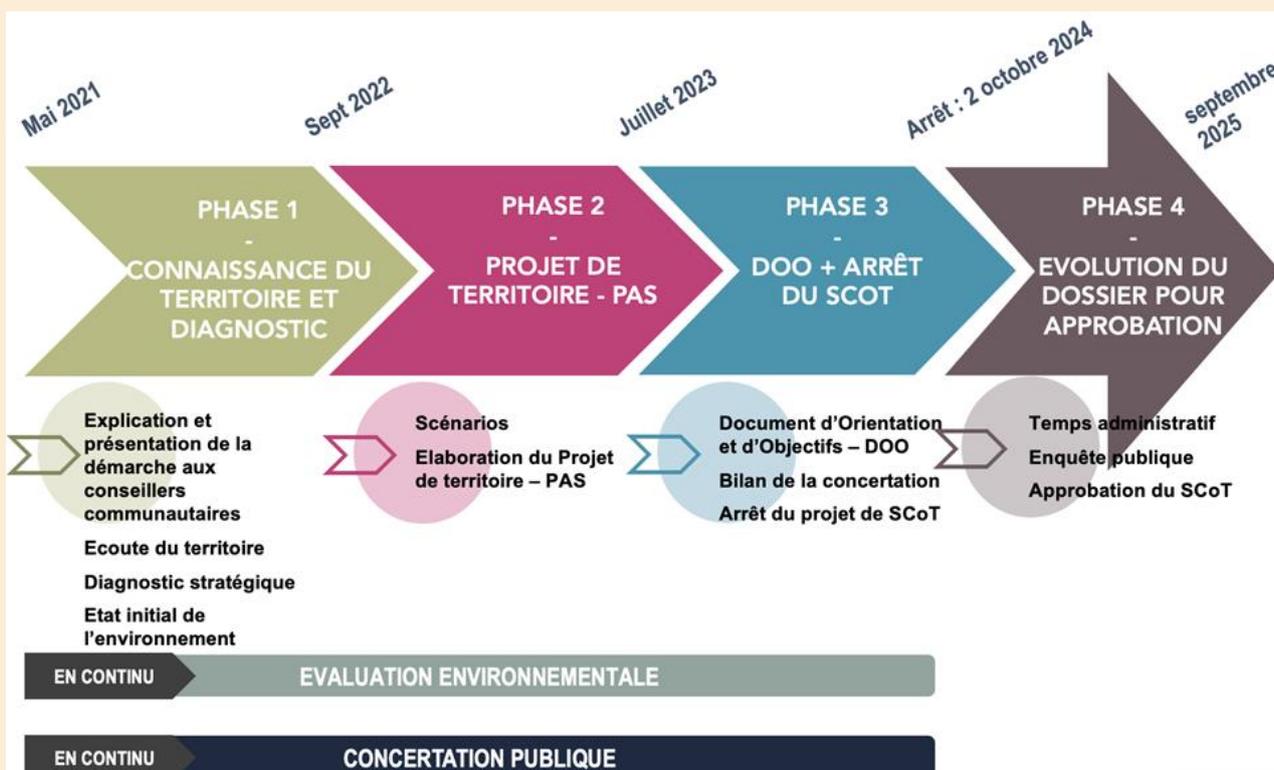
531, route de ligny 74150 MASSINGY
Tél. : 04 50 19 91 27 / 06 03 39 31 70
contact@drainvac-paysdesavoie.com
www.drainvac-paysdesavoie.com

Aspiration centralisée
Vente & dépannage
toutes marques

SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN



Planning de la démarche :



SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN



Synthèse du contexte et du projet de SCoT

Le périmètre du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités : Grand Annecy - Fier et Usses – Sources du Lac d'Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie pour 78 communes et 298 000 Habitants.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (20 ans) qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'offre de logements et de services, et de mobilités.

Le projet de révision du SCoT du bassin annécien, **se compose des documents suivants** :

- Un diagnostic de territoire
- Un projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant notamment un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- Ainsi que des annexes, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs et un programme d'action.

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique débattues en comité syndical le 18 juillet 2023, **s'articulent autour de 3 axes** qui déclinent cette ambition :

- *Axe 1 - Replacer les espaces naturels et agricoles comme socle de l'exceptionnalité du bassin.*
- *Axe 2 – Consolider les complémentarités territoriales pour un équilibre des fonctions entre chaque espace du bassin.*
- *Axe 3 – Adapter les modèles d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le bassin.*

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en **fixant des objectifs et des orientations** devant permettre de les atteindre. Le DOO est structuré autour de trois volets qui s'articulent autour :

- *Axe 1 Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques*
- *Axe 2 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et de densification*
- *Axe 3 : Transition écologique et énergétique, valorisation de paysages, objectifs chiffrés de consommation foncière*

L'enquête publique devrait s'ouvrir au 2^{ème} trimestre 2025 et l'approbation du SCoT à l'automne 2025.

INTERCOMMUNALITÉ

L'ACTUALITÉ DU PLUI-H

Le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé le 3 février 2020, fait l'objet de procédures d'adaptation afin de prendre en compte les projets du territoire.

1. L'approbation de la modification n°2 du PLUI-H

La modification n°2 du PLUi-H a été approuvée le 30/09/2024 par délibération n°2024_DEL_147.

Vous pouvez consulter le classement de votre parcelle au PLUi-H et retrouver toutes les informations s'y rapportant sur le Géoportail de l'urbanisme, sur le lien suivant : [Cartographie - Géoportail de l'Urbanisme](#)

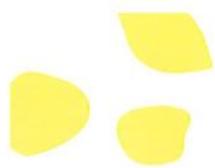
2. Révision générale du PLUi-HM

La Communauté de Communes a prescrit la révision générale du PLUi-HM par délibération n°2022_DEL_154 du 7 novembre 2022.

L'ensemble des documents concernant le PLUi sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : [Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Urbanisme - Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat - Bienvenue sur le site de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie](#)



INTERCOMMUNALITÉ



le service déchets

de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

INFORMATION

À LA UNE

GESTION DES CENDRES DE CHAUFFAGE AU BOIS

2 SOLUTIONS D'ÉVACUATION

>> **Solution à privilégier : dispersion dans votre jardin**

>> Dans un sac poubelle fermé à déposer dans les ordures ménagères ou en déchèterie



Risque important d'incendies et d'accidents.

>> Il est impératif de s'assurer du complet refroidissement des cendres avant le dépôt aux ordures ménagères.

>> Il est fortement recommandé de les laisser refroidir 48h avant de les jeter.



Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Service prévention et valorisation des déchets

3, place de la Manufacture - BP 69 | 74152 RUMILLY
04 50 01 86 91 | dechets@rumilly-terredesavoie.fr

INTERCOMMUNALITÉ



Règlement Local de Publicité Intercommunal

Règlement Local de Publicité Intercommunal

Le RLPi permettra d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales en réfléchissant à la place donnée à la publicité extérieure dans les paysages du territoire communautaire.



INTERCOMMUNALITÉ

Qu'est-ce que la publicité extérieure ?

C'est une enseigne

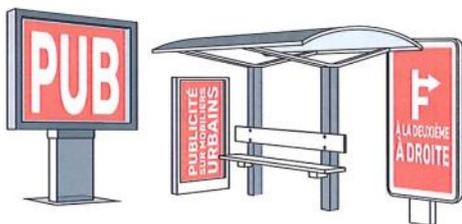
Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.



C'est une publicité ou une préenseigne

Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des préenseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

Constitue une préenseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



Le RLPI va permettre d'adapter localement les règles nationales prévues par le Code de l'environnement. Il peut mettre en place des zones différentes et des obligations spécifiques pour les publicités, les enseignes et préenseignes. Sauf exception spécifiquement encadrées par la loi, le RLPI sera toujours plus restrictif que le cadre national.

Quelles sont les étapes du projet ?

Phase 1
DIAGNOSTIC
TERRITORIAL

VOUS-ÊTES ICI !

Phase 2
DEFINITION
DES ORIENTATIONS

Phase 3
ÉLABORATION
DU RLP(I)

Phase 4
CONSULTATION
DES PPA DE LA
CDNPS

Pour s'informer sur le rpli

Rendez-vous sur le site Internet : www.rumilly-terredesavoie.fr

Via le dossier comportant les documents relatifs au projet et les délibérations au siège de la communauté de communes : 3 place de la Manufacture 74152 Rumilly Cedex, aux jours et heures ouvrables habituels ou les d'articles notamment dans la presse locale, dans le magazine d'informations communautaires.

Participez à la réunion publique dédiée au RLPI. Plus d'information sur : www.rumilly-terredesavoie.fr

En quoi le rpli me concerne-t-il ?

Le RLPI permet de répondre à de nombreuses questions : Où puis-je installer ma publicité ? Sous quel format ? Quelles règles sont applicables aux enseignes de mon commerce ?

Autant de questions qui trouvent leur réponse dans le RLPI, une vraie « boîte à outils » dont chacun peut s'emparer en participant à la concertation et par la suite en consultant, par exemple, le plan de zonage ou le règlement.

Quels sont les objectifs du rpli ?

1. Adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure aux caractéristiques du territoire en prenant en compte les enjeux locaux et les spécificités du territoire.
2. Préserver l'identité du territoire par la protection et la mise en valeur de son patrimoine.
3. Identifier et traiter de manière qualitative les abords des axes de circulation du territoire, notamment les entrées de ville et le long des axes structurants, en maîtrisant davantage l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie.
4. Renforcer l'attractivité des zones économiques en encadrant les possibilités d'installation des publicités, pré-enseignes et enseignes, sur le territoire.
5. Répondre aux enjeux de revitalisation du centre-ville de Rumilly par une réglementation adaptée.
6. Mettre en œuvre un règlement adapté aux communes du territoire et des outils d'information de la population à la disposition des collectivités.
7. Intégrer les dernières exigences environnementales notamment en élargissant les obligations d'extinction nocturne des publicités, pré-enseignes et enseignes lumineuses, en limitant la pollution visuelle et nocturne et développer la sobriété énergétique des dispositifs lumineux (limitation de la puissance lumineuse, etc.).
8. Anticiper l'apparition des nouveaux dispositifs d'enseignes et de publicités liés notamment à l'apparition des nouvelles technologies de communication, pour limiter les atteintes qu'ils seront susceptibles de porter à l'environnement.

INTERCOMMUNALITÉ

CONTAINERS SEMI-ENTERRÉS

Localisation des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des déchets ménagers.

La collecte des ordures ménagères (OM) et le tri sélectif des emballages (containers jaunes) et du verre (containers verts) a changé **depuis le 15 octobre**.

A partir de cette date, les bacs roulants marrons ont été définitivement retirés, et les dépôts d'ordures ménagères (OM) et de tri se font exclusivement :

Au Chef-Lieu :

- 4 Containers semi-enterrés (CSE) pour les ordures ménagères **pour des sacs de 50 litres maxi**.
- 2 CSE Tri jaune et 2 CSE tri vert. 1 container (**marron**) pour les cartons aplatis et pliés.

Au croisement de la route de Cessens et de la route vers Pringy/Marigny :

- 2 colonnes aériennes (CA) pour les OM, 1 CA pour le tri jaune et 1 CA pour le tri vert.

Route départementale 153 à Perret-Dessus :

- 2 CA pour les OM.

Charansonnex (croisement de la route RD 153 et route de Chérance) :

- 2 CA OM, 1 CA pour le tri vert et 1 CA pour le tri jaune.

Combachenex (en face de l'emplacement actuel) :

- 2 CA OM

Reulet (sur le parking de la fruitière) :

- 2 CA OM,

Ligny, (même emplacement qu'actuellement) :

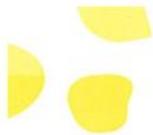
- 2 CA OM

! Concernant Ligny, des travaux d'aménagement de l'aire de collecte doivent avoir lieu avant l'installation des containers. En attendant, les habitants sont priés de déposer leurs OM soit au Chef-Lieu, soit route de Cessens.

La collecte se faisant désormais par une grue, l'opérateur ne ramassera rien au pied des poubelles. En conséquence, ne déposez rien au pied des bacs.

 Les encombrants, les déchets végétaux, le bois, le métal, les gravats, les appareils électriques etc. sont à apporter à la déchèterie.

INTERCOMMUNALITÉ



le service
déchets

de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

COMMUNE DE MASSINGY

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Localisation des points de collecte des déchets ménagers



LÉGENDE

- Point Ordures Ménagères
- Point recyclage
- Verre
- Emballages et papier
- Cartons bruns



Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
Service prévention et valorisation des déchets

3, place de la Manufacture - BP 69 | 74152 RUMILLY | 04 50 01 86 91 | dechets@rumilly-terredesavoie.fr

INTERCOMMUNALITÉ

Information aux nouveaux habitants



Bienvenue sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ! Ce mémo a pour objectif de faciliter votre installation en vous fournissant des renseignements pratiques concernant la gestion de vos déchets ménagers. La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et délègue leur traitement et leur valorisation au SIVALOR (Syndicat Intercommunal de VALORisation).

- **Pensez à donner, réemployer et réutiliser les objets que vous ne souhaitez plus garder !**

La prévention s'inscrit comme une priorité dans la gestion des déchets. Elle concerne toutes les actions en amont de la collecte du déchet, avec pour objectif de réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter : le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas!

- **Ayez le bon réflexe tri pour préserver au mieux notre planète !**

Le recyclage permet de gérer durablement les déchets en fabriquant de nouveaux objets à partir des matériaux triés par les habitants.



QUE FAIRE DE MES DÉCHETS MÉNAGERS AU QUOTIDIEN ?

Je valorise mes biodéchets

Restes de repas, épluchures, fruits et légumes abîmés...

- **Si vous avez un jardin : la Communauté de Communes vous offre un composteur** plastique de 400L, en matière plastique 100% recyclée et recyclable et un bioseau.



Encombrement au sol :
74x74 cm
Hauteur : 81 cm
Poids : 12 kg
Contenance : 10L

- **Si vous habitez en immeuble :** rapprochez-vous de votre syndic. La Communauté de Communes accompagne les projets d'installation de compostage collectif.

Je trie mes déchets recyclables

- **CONTENEURS VERTS >> Verre**

Bouteilles et pots en verre (sans bouchon ni couvercle) flacons de parfum... **Attention: pas de vaisselle.**

- **CONTENEURS JAUNES - Emballages et papiers**
- **CONTENEURS BRUNS - Cartons**

Attention : les cartons bruns doivent être jetés en déchèterie ou apportés aux points d'apport volontaire marron pour les communes équipées (déploiement en cours).



sivalor
Association de valorisation

Vous souhaitez en savoir plus sur le recyclage des déchets ?

Contactez le Sivalor : 07 85 49 14 09
a.lamoureux@sivalor.org / sivalor.org

Pour en savoir plus :

www.rumilly-terredesavoie.fr

Rubriques : >> Environnement

>> Prévention et valorisation des déchets

>> Je valorise mes biodéchets



Pour en savoir plus :

www.rumilly-terredesavoie.fr

Rubriques : >> Environnement

>> Prévention et valorisation des déchets

>> Le tri de mes déchets en pratique

INTERCOMMUNALITÉ

Je trie aussi mes ordures ménagères résiduelles !

Éliminées par incinération, les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans des sacs fermés.

Ces déchets sont ceux à éliminer, après avoir effectué le tri des biodéchets et dans les conteneurs couleurs.

La collecte s'effectue soit en bacs en point de regroupements, soit en conteneur semi-enterrés ou colonnes aériennes de grand volume.

Attention : il n'y a pas de porte à porte.



DÉPÔTS SAUVAGES

Il est rappelé aux habitants que les dépôts de déchets au sol sont considérés comme des dépôts sauvages et sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 15 000 €, selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal et articles R541-76 et 77 du Code de l'Environnement.



Pour connaître les jours de collecte des ordures ménagères : www.rumilly-terredesavoie.fr

Rubriques : >> Environnement >> Prévention et valorisation des déchets

>> Collecte des ordures ménagères



QUE FAIRE DE MES AUTRES DÉCHETS ?

J'apporte en déchèterie mes encombrants ou produits dangereux

Tous les déchets qui ne peuvent être compostés ou déposés dans les bacs ou conteneurs, sont collectés en déchèterie :

- Mobilier • Equipements électriques et électroniques
- Lampes, néons, piles... • Gravats et plaques de plâtre • Déchets chimiques • Déchets liés à l'usage de l'automobile
- Huile de friture • Cartons de gros emballages • Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) uniquement des particuliers • Déchets végétaux...

Attention : pour l'amiante liée, des permanences sont organisées uniquement pour les particuliers et sur réservation préalable.

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

ROUTE DES BOIS À RUMILLY

ACCÈS

Horaires d'ouverture :

• Du lundi au vendredi : 9h à 12h & de 14h à 18h*

• Le samedi :

en continu de 9h à 18h*

* 19h du 01/04 au 30 /09

Vous devez être inscrit pour accéder à la déchèterie : l'entrée sur le site se fait par lecture de votre plaque d'immatriculation, qui aura été préalablement enregistrée.



+ d'informations : www.rumilly-terredesavoie.fr

Rubriques : >> Environnement >> Prévention et valorisation des déchets >> Déchèterie

Les déchets végétaux peuvent servir de matière organique pour votre jardin (mulching, paillage...).

+ d'informations : www.rumilly-terredesavoie.fr

Rubriques : >> Environnement >> Prévention et valorisation des déchets

>> Je valorise mes biodéchets >> Je broie mes végétaux lors de tailles



Je dépose mes textiles en point tri

Textile linge de maison chaussures (TLC) : vêtements, draps, linge de toilette, chaussures, maroquinerie, peluches, usagés ou non doivent être déposés propres et non mouillés et dans des sacs fermés. Les chaussures doivent être liées par paire.



Pour connaître les points d'apport volontaire : www.rumilly-terredesavoie.fr

Rubriques : >> Environnement

>> Prévention et valorisation des déchets

>> Je donne mes vêtements chaussures et linges de maison usagés

MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2024



REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 10 mars 2024 a eu lieu le traditionnel repas des aînés à la salle polyvalente, organisé par le Comité d'Action Social.



OCTOBRE ROSE

Cette année encore, la mairie s'associe au mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Le parvis de la mairie et le Chef-Lieu étaient décorés de nœuds rose pour l'occasion.

Le but est de rappeler à toutes les femmes et au public en général que le dépistage précoce du cancer du sein par la mammographie est actuellement le moyen le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie qui touche une femme sur huit et de les convaincre à se faire dépister.



MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2024

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Un hommage émouvant aux héros

Dimanche 17 novembre, la commune de Massingy a rendu un vibrant hommage aux soldats tombés pour la France lors de la cérémonie du 11 novembre, qui s'est déroulée devant le monument aux morts.

La cérémonie a réuni les élus de la commune, le conseiller départemental Daniel DEPLANTE, les porte-drapeaux, les anciens combattants, les pompiers de Massingy, la Batterie Fanfare d'Albens, Madame TOURNEUX enseignante, accompagnée des élèves ainsi que de nombreux Massingiens.

À cette occasion, certains pompiers ont été honorés par la remise de la fourragère, symbole de leur dévouement et de leur courage.

Le moment fort de la cérémonie a été le dépôt de la gerbe au pied du monument. Un geste symbolique et poignant qui a rappelé l'importance de la mémoire collective.

La cérémonie s'est conclue dans une ambiance conviviale autour du verre de l'amitié, permettant aux participants de partager un moment de recueillement et de solidarité.



MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2024

COLIS DES AÎNÉS

LE CAS A GATÉ LES ANCIENS POUR NOËL

Cette dernière semaine avant NOËL, les membres de la Commission Action Sociale se sont rendus au domicile des Massingiens âgés de 80 ans et plus. Les bénévoles du CAS ont préparé des colis de produits gourmets de Noël, en privilégiant un choix local. Cette visite aux domiciles de nos seniors pour leur offrir ce cadeau permet d'assurer un lien social avec les habitants.



LES ASSOCIATIONS



" LES AMIS DU PATRIMOINE DE MASSINGY " est une association créée le 07 mai 2001 par Monsieur André DEPREZ , ancien maire de la commune, dont le siège social est fixé à la mairie de Massingy.

Elle a pour objet :

- De participer à la sauvegarde du patrimoine mobilier et immobilier de notre commune.
- D'agir en concertation avec la municipalité et la paroisse à des opérations de restauration.
- De participer à la vie locale.
- D'organiser des manifestations ouvertes au public, qu'elles soient festives ou culturelles.
- D'organiser des randonnées pédestres.

Elle est ouverte à toutes les personnes résidentes ou pas de la commune. L'adhésion est gratuite.

Activités de 2024 : samedi 24 février, **Anastassia Louniova** , chanteuse , musicienne et compositrice d'origine biélorusse, nous a proposé un concert de musiques du monde à l'Eglise de notre commune. Cette soirée se terminait à la salle des fêtes autour de la buvette avec vente de bugnes faites maison et de plats traditionnels de la cuisine biélorusse.

Activités prévues en 2025 : Le Vendredi **14 mars 2025 à 20 heures** une soirée théâtre en patois sera proposée à la salle L'Farto. Les Balouriens de Chainaz viendront nous présenter leur nouvelle comédie où vous retrouverez les dernières aventures de la Mélie et Fanfoé :

RLo D'Damo (Ceux d'en Haut) : Dans leur ferme, là-haut, la Mélie et Fanfoé, en grande difficulté financière, redoutent les mauvais jours à venir.

Une Anglaise, Miss Dorothy, conquise par la beauté des lieux - et par leur fils, Firmin! - va pousser ce dernier vers une reconversion touristique de l'exploitation.

Deux vieillards, évadés de la MAPAD, viennent également s'y réfugier...

Ensemble, "rlo d'damo" sortiront-ils de cette mauvaise passe?...

Venez nombreux pour cette soirée. Une buvette et vente de bugnes seront organisées lors de l'entracte.

Si vous souhaitez participer aux actions de notre association , contactez le Président Jean Paul PAGET au 04.50.01.36.27

LES ASSOCIATIONS



Association des Parents d'Elèves (APE)

L'Association de Parents d'Elèves est une association qui regroupe tous les parents d'élèves de l'école de Masingy. Elle a pour but de récolter des fonds afin de financer des sorties scolaires ou des projets pédagogiques et d'offrir également à nos enfants de belles fêtes et spectacles.

Tout au long de l'année, nous organisons donc des événements et/ou des ventes afin de financer une grande partie (voir la totalité) de ces activités.

Cette année encore fut bien remplie avec de belles manifestations.

Nous avons commencé l'année avec la Fondue à volonté, organisée conjointement avec la Coopérative de Masingy. Soirée complète avec une belle ambiance notamment grâce à l'animation de la Banda Albens.

Nous avons ensuite enchaîné avec le tournoi de belote et le carnaval au début du printemps, avec confection de bugnes maison et le traditionnel défilé de Mme Carnaval.

Puis en mai, nous avons organisé une vente de fleurs et de plants de légumes bio, qui rencontre un public de plus en plus nombreux.

Et pour clôturer l'année scolaire, la fête de l'école sur le thème des Jeux Olympiques.

Nous avons repris du service en septembre avec le concours de pétanque qui a été décalé à cause de la météo, mais qui a finalement pu se tenir et connaître un franc succès.

En octobre, nous avons ramassé les pommes avec les enfants pour fabriquer notre fameux bidoyon local.

Au mois de novembre, le restaurant entre parents pour faire connaissance avec les nouveaux parents.

Et l'année s'est terminée avec la soirée de Noël qui a été animée par un spectacle de magie pour les enfants et un repas confectionné par les membres du bureau.

En parallèle de ces événements, nous avons effectué diverses ventes : chocolats, sac à tartes et bidoyon.

Vous retrouverez toutes nos manifestations et photos sur le site internet de l'APE www.apemassingy.fr

Toute l'équipe a à cœur de continuer à développer des manifestations au profit des enfants de l'école leur permettant d'assurer des sorties scolaires, projets éducatifs, et de diversifier nos activités pour promouvoir notre village.

Nous remercions les parents d'élèves ainsi que les habitants de notre commune, les autres associations ainsi que l'équipe enseignante et la municipalité pour leur implication et participation lors des différents événements.

En espérant vous revoir aussi nombreux lors de cette nouvelle année.

Belle et heureuse année 2025 à tous !!



LES ASSOCIATIONS

CLUB DES GENS HEUREUX



" LE CLUB DES GENS HEUREUX DE MASSINGY " est une association créée en 2004. Celle-ci est apolitique, non confessionnelle et n'a aucune appartenance philosophique ou syndicale.

Elle est ouverte aux personnes de plus de 50 ans, retraitées ou non, à leurs conjoints ainsi qu'à toute personne permettant la mise en œuvre d'activités spécifiques.

Hors vacances scolaires (sauf exceptions), les activités ont lieu à la salle L'Farto tous les jeudis entre 14h et 18h et c'est l'occasion pour tous les membres de se retrouver, participer aux activités du club, marche, jeux de cartes, jeux de société et partager un moment de convivialité entre tous les membres.

Rétrospective de l'année 2024 :

Le 27 avril : Sortie repas " Le Bistrot du Pressoir " à Rumilly.

Le 04 juillet : Repas de fin de saison organisé à Massingy pour les adhérents du club ainsi que les clubs des Aînés du canton de Rumilly et de la Savoie.

Le 26 septembre : Sortie Repas chez " La Mère Gaud " à BALLAISON (74) avec visite de l'entreprise.

Le 13 octobre : Thé dansant à la salle polyvalente L'Farto de Massingy avec l'orchestre EVI-DANSE.

Le 19 décembre : Repas offert aux adhérents pour les 20 années d'existence du club Des Gens Heureux à la salle Polyvalente L'Farto.



Repas des 20 années d'existence du club des Gens Heureux

Activités à venir pour 2025 :

03 juillet 2025 : Repas de fin de saison du club ouvert aux clubs du Canton.

12 octobre 2025 : Thé dansant avec l'orchestre Jacky Guilloux.

Si vous souhaitez participer aux activités du club, venez nous rejoindre et vous inscrire lors des activités de l'association à la salle polyvalente de Massingy, les jeudis après midi entre 14h et 18h vous serez les bienvenus.

LES ASSOCIATIONS

AMICALE des SAPEURS POMPIERS de MASSINGY

La présidente de l'amicale, le chef de centre et l'ensemble des sapeurs-pompiers actifs et vétérans de Massingy sont heureux de vous présenter leurs
Meilleurs Vœux pour l'Année 2025.



L'amicale remercie tous les habitants de MASSINGY pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de la tournée annuelle des calendriers ainsi que les personnes ayant fait des dons à l'amicale au cours de cette année. Nous remercions également les personnes qui nous ont prêté main-forte pour l'organisation de nos différentes manifestations organisées tout au long de l'année 2024.

Nous remercions également toutes les personnes, de Massingy et des communes alentours, ayant participé à nos diverses manifestations.

AGENDA :

Feu de la Saint Jean : Samedi 7 Juin 2025

Tartiflette Géante : Samedi 4 Octobre 2025

Calendriers 2026 : à partir de Mi-Novembre 2025.



AVIS DE RECHERCHE :

Nous sommes à la recherche de photos, surtout anciennes (récentes aussi), représentant les Sapeurs-Pompiers de MASSINGY, en format papier, négatif ou informatique. Alors si vous en avez et que vous voulez bien nous les prêter, nous les ferons scanner ou développer et nous vous les rendrons après.

En vous remerciant par avance. Pour tout contact :

Stéphane DURAND au 06 80 90 06 65 (N'hésitez pas à laisser un message).

Ou par mail : stephane.durand@sdis74.fr

Alexandra LEROUX,
Présidente de l'Amicale

LES ASSOCIATIONS



Le samedi 2 mars 2024



Cette 8^{ème} édition a remporté un succès record !

En effet, 530 coureurs et 570 marcheurs ont foulé les chemins de Massingy et des communes voisines.

Il tenait à cœur à MPT de faire participer les jeunes, grâce à la création du petit nouveau : Le trail du Vergone de 9km.

L'équipe de La Massingienne remercie ses nombreux bénévoles, ses partenaires et les acteurs locaux.

Ce trail solidaire et engagé, était cette année, en faveur de l'association HTAP France (HyperTention Artérielle Pulmonaire) et des Bouchons 74. A qui il a été remis un chèque de 10 000€ chacune.

L'équipe de Massingy Pour Tous, motivée et déterminée, prépare activement la 9^{ème} édition,

qui aura lieu le **SAMEDI 1 MARS 2025**.

Afin que cette 9^{ème} édition soit une belle réussite, l'équipe sollicite à nouveau l'aide de ses bénévoles

sans qui rien ne serait possible.



Octobre Rose

Dimanche 20 octobre 2024



Chaque année, l'association Massingy Pour Tous se mobilise pour organiser un événement convivial permettant de sensibiliser la population et de collecter des fonds afin de soutenir le Comité de dépistage du cancer du sein des Savoie.

La continuité d'une belle association avec Justine de NRJ, La Maison du Vélo de Rumilly, et le boulanger Paul Rochet qui a réalisé pas moins de 400 pains cuits au feu de bois.

A la faveur d'une météo clémente, de ces nombreuses activités et grâce à la réputation de la fameuse "soupe de courge de François", près de 350 marcheurs et vététistes ont participé à l'événement.

L'association Massingy Pour Tous remercie chaleureusement les participants, la municipalité de Massingy pour la mise à disposition de sa salle des fêtes, ainsi que les bénévoles qui ont contribué à faire de cet événement un moment sportif, convivial et solidaire.

C'est avec joie et fierté que l'équipe de Massingy Pour Tous a remis un chèque de 5 000€ au Comité de dépistage du cancer du sein des Savoie.

La team MPT

Évènements 2025



JANVIER

Samedi 25

Mairie Cérémonie des voeux

Dimanche 26

Massingy Pour Tous Matinée du boudin et du pain

FÉVRIER

Samedi 1er

Coopérative Laitière/APE Fondue

Samedi 8

Omnisport Santé et Loisirs de Savoie Loto

MARS

Samedi 1er

Massingy Pour Tous Trail

Vendredi 14

Les Amis du Patrimoine Théâtre

Samedi 22

Mairie Repas des aînés

Samedi 29

APE Carnaval/Belote

MAI

Samedi 3

APE Vente de fleurs

JUIN

Samedi 7

Amicale des Pompiers Feux de la St-Jean

Samedi 28

APE Fête de l'école

JUILLET

Jeudi 3

Club des Gens Heureux Repas

Vendredi 11

ACCA Apéro de la Saint hubert

SEPTEMBRE

Samedi 13

APE Concours de pétanque loto bouse

OCTOBRE

Samedi 4

Amicale des Pompiers Tartiflette

Dimanche 12

Club des Gens Heureux Thé dansant

Dimanche 26

Massingy Pour Tous Octobre Rose

NOVEMBRE

Dimanche 16

Mairie Commémoration de l'Armistice

Samedi 22

Omnisport Santé et Loisirs de Savoie Repas dansant

DECEMBRE

Vendredi 12

APE Fête de Noël

Certaines dates restent à préciser